

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER A 20H30

(Salle de la mairie)

- 1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
- 2) Appel nominal des membres
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

I – PLUi

II – MISE EN SECURITE RUE DU CALVAIRE

III – BOIS POUR RESERVE INCENDIE

IV – EGLISE : CLOCHER – CADRAN - PROJECTEUR

V – COUT DE LA DIVISION TERRAIN LOTISSEMENT LES VALLETES

VIII – COMMISSIONS SNA

IV - QUESTIONS DIVERSES

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance

M. Alain BUREL est désigné pour remplir cette fonction.

2) Appel nominal des membres

Etaient présents : M. Serge Colombel, maire, M. Alain Burel, 1^{er} adjoint ; M. Didier Ribet, 2^e adjoint, M. Michel Gest, 3^e adjoint ; Alain LEPINE, Damien PASDELOUP, Chantal CLEE, Angélique PIESZKO conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Françoise HENRY, Gérald LERICHE

I – OPPOSITION AU PLUi

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 136 II ;

Considérant la possibilité laissée par la loi ALUR aux communes de s'opposer au transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme aux intercommunalités via une minorité de blocage établie à 25% des communes représentant 20% de la population ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2020 et à l'élection du président de SNA, les communes disposent d'un délai jusqu'au 31 décembre 2020 pour s'opposer à ce transfert ;

Considérant la maîtrise par la commune des enjeux urbanistiques de son territoire ;

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) document de planification stratégique est en cours de révision ;

Considérant qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme ; en effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

II – TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE

Pour installer la réserve à incendie rue d'Aumare, l'achat du bois à M. Mme Toutain était nécessaire. Une proposition de 9000 € l'ha a été faite et acceptée. Coût de l'achat : 13 320 € TTC. Le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer les documents s'y référant

III – CLOCHE ET CADRAN EGLISE – PROJECTEUR

Les devis établis pour les fonctionnements de la cloche et du cadran s'élèvent à :

- 2 529.60 € ttc pour la cloche
- 890 € TTC pour le cadran

Le projecteur en led à 480 € TTC

Accord du conseil municipal pour ces achats

V – COUT DE LA DIVISION TERRAIN LOTISSEMENT LES VALLETES

Le coût de la division du terrain par le géomètre entre les familles Mandiangu et Pieszko s'élève à 1 008 € à la charge des acheteurs.

Renseignement à prendre pour connaître si l'installation d'une piscine en dure est autorisée sur la partie route du terrain

V – COMMISSIONS SNA

1. ATTRACTIVITE ECONOMIQUE : Serge COLOMBEL- Françoise HENRY
2. HABITAT ET MOBILITE : Michel GEST- Gérald LERICHE
3. QUALITE DE VIE : Damien PASDELOUP et Alain LEPINE
4. TRANSITION ECOLOGIQUE : Angélique PIESZKO et Didier RIBEL
5. GRAND CYCLE DE L'EAU : Hugues CARPENTIER et Chantal CLEE
6. FINANCES : Serge COLOMBEL et Didier RIBEL

VI – QUESTIONS DIVERSES

L'installation de la réserve à incendie rue de la Bossaie courant février
Réflexion sur le bois Collet

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MARS A 20H30

(Salle de la mairie)

- 1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
- 2) Appel nominal des membres
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021

ORDRE DU JOUR

I – RESERVE INCENDIE : DEVIS VEOLIA

II – DISTRIBUTEUR DE PAINS

III – VOTE DES SUBVENTIONS

IV - QUESTIONS DIVERSES

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance

M. Alain BUREL est désigné pour remplir cette fonction.

2) Appel nominal des membres

Etaient présents : M. Serge Colombel, maire, M. Alain Burel, 1^{er} adjoint ; M. Didier Ribel, 2^e adjoint, M. Michel Gest, 3^e adjoint ; Alain LEPINE, Françoise HENRY, Gérald LERICHE, Chantal CLEE, Angélique PIESZKO conseillers municipaux

Etait absent excusé : Damien PASDELOUP

Pouvoir de Damien PASDELOUP à Hugues CARPENTIER

I – RESERVE INCENDIE : DEVIS VEOLIA

M. le Maire informe le conseil municipal du devis établi par Véolia pour l'extension eau potable pour alimentation de la réserve à incendie avec réfection du trottoir en macadam s'élève à 14 021.46 € TTC à l'ordre du syndicat des eaux du vexin normand. La TVA est à la charge du syndicat, reste à la commune la somme de 11 684. 55 €

II– DISTRIBUTEUR DE PAINS

Gérald Leriche a contacté différentes boulangeries pour la pose d'une machine de dépôt de pains. Il manque beaucoup d'éléments pour mener à terme ce service aux habitants. La décision finale sera prise lors de la prochaine réunion

III– VOTE DES SUBVENTIONS

Une somme de 2 520 € a été votée et répartie comme suit :

Société de chasse : 180 € ; Monuments et sites de l'Eure : 30 € ; Anciens combattants de Daubeuf : 250 € ; club de gym Herqueville : 250 € ; cartes de transports pour les enfants empruntant le car scolaire : 1 000 € ; Souvenir français : 150 € ; coopérative scolaire : 300 € ; CFAIE : 50 € ; La Toile : 60 € ; Football club Muids Daubeuf : 150 € ; CFA : 50 €

IV – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire propose d'aménager la salle au RDC. Des tables, chaises, une Marianne, un mât avec des drapeaux, des rideaux et des photos aériennes de la commune pour habiller les murs sont retenus. Ces dépenses seront budgétées en investissement

La maintenance par CNR de la centrale de traitement d'air est jugée trop élevée, le conseil municipal demande à M. le Maire de contacter d'autres entreprises.

Ok pour le devis Triplet pour le terrain de pétanque d'un montant de 7 623 €

Commission de finances pour élaborer le BP 2021 le 01 avril 2021 à 20h30

Vote des comptes administratifs et de gestion commune et lotissement le 8 avril à 20h30

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL A 20H30

(Salle de la mairie)

- 1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
- 2) Appel nominal des membres
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

ORDRE DU JOUR

I – ACHAT TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE

II – COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION COMMUNE ET LOTISSEMENT

III – VOTE DES TAXES LOCALES 2021

IV – BUDGETS PRIMITIFS 2021 COMMUNE ET LOTISSEMENT

IV - QUESTIONS DIVERSES

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance

M. Alain BUREL est désigné pour remplir cette fonction.

2) Appel nominal des membres

Etaient présents : M. Serge Colombel, maire, M. Alain Burel, 1^{er} adjoint ; M. Didier Ribet, 2^e adjoint, M. Michel Gest, 3^e adjoint ; Alain LEPINE, Damien PASDELOUP, Gérald LERICHE, Chantal CLEE, Angélique PIESZKO conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Françoise HENRY, Hugues CARPENTIER

I – ACHAT TERRAIN POUR RESERVE INCENDIE

M. le maire expose au conseil qu'il a contacté M. Mme Nicolas Toutain pour l'acquisition des parcelles de terrain sis rue d'Aumare à Daubeuf-près-Vatteville pour la réalisation d'une réserve à incendie.

Ces parcelles sont situées en zone N et cadastrées section B90 d'une superficie de 1 ha 05 a 60 ca et B331 d'une superficie de 42 a 40 ca

Une offre à 9 000 € l'ha a été proposée par les propriétaires

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire :

Le conseil,

Vu l'inscription au budget primitif 2021 du montant nécessaire à l'acquisition de ces parcelles

Vu l'accord sur le prix par les deux parties

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains

Autorise M. le Maire à signer tout document y compris notariés pour l'achat de ces parcelles

II– COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020 COMMUNE ET LOTISSEMENT

Le compte administratif et de gestion 2020 de la commune présente un excédent de recettes de 314 309 80 € en fonctionnement et de 243 644.58 € en investissements. Ces excédents seront affectés au BP 2021

Le compte administratif et de gestion du lotissement présente un excédent de recettes en fonctionnement de 207 589, 84 € et en investissement à 269 900 €, excédents qui seront affectés au BP 2021

M. le Maire sort de la séance pour les votes des comptes administratifs. M. Alain Burel propose au conseil municipal de voter les comptes, à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs et de gestion 2020 sont acceptés

III – VOTE DES TAXES LOCALES 2021

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des 3 taxes appliqués soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.76%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.96%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taxes

IV – BUDGETS PRIMITIFS 2021 COMMUNE ET LOTISSEMENT

BP COMMUNE : s'équilibre en section fonctionnement en dépenses et en recettes à 620 664.80 € ; en section investissement, le budget est en suréquilibre, soit : 170 600 € en dépenses pour 283 960, 88 € de recettes

BP LOTISSEMENT : aucunes opérations n'a été demandé par la trésorerie, soit aucune dépense en section fonctionnement que 330 589.84 € de recettes ; de même pour la section investissement que 269 900 € en recettes

Les deux budgets sont votés à l'unanimité des membres présents

IV – QUESTIONS DIVERSES

M. Leriche donne des nouvelles de son dossier pain, plusieurs boulangers ont été sollicités.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MAI A 20H30

(Salle de la mairie)

- 1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
- 2) Appel nominal des membres
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021

ORDRE DU JOUR

I – CHASSE BOIS COLLET

II – DM AMORTISSEMENTS

III – PROPOSITION CONTRAT POMPE A CHALEUR SOMECLIM

IV – PROJET LOTISSEMENT RUE DU PONNET

V – ACHAT DE PLEXI ELECTIONS – PERMANENCES ELECTIONS

VI – QUESTIONS DIVERSES

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance

M. Alain BUREL est désigné pour remplir cette fonction.

2) Appel nominal des membres

Etaient présents : M. Serge Colombel, maire, M. Alain Burel, 1^{er} adjoint ; M. Didier Ribet, 2^e adjoint, M. Michel Gest, 3^e adjoint ; Alain LEPINE, Françoise HENRY, Hugues CARPENTIER, Damien PASDELOUP, Gérald LERICHE, Chantal CLEE, Angélique PIESZKO conseillers municipaux

I – CHASSE BOIS COLLET

M. Alain Burel avait convié le président de la chasse, M. Daniel Halley qui était accompagné d'un chasseur de la commune. M. Daniel Halley a pris la parole pour expliquer le fonctionnement de la chasse communale. M. Carpentier, mécontent de la situation, a soulevé un tollé, de ce fait le bois ne sera pas chassé pendant une année, décision début 2022

II– DECISIONS MODIFICATIVES AMORTISSEMENTS

La trésorerie ayant donné le montant des amortissements après la date de fin de budget, il faut prendre une DM pour modifier le montant des amortissements

III – PROPOSITION CONTRAT POMPE A CHALEUR SOMECLIM

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat pompe à chaleur proposé par Soméclim est plus complet que CNR. Le conseil décide de changer de société. Une demande de résiliation du contrat par recommandé sera adressé à CNR de Guichainville

IV – PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU PONNET

M. le Maire informe le conseil municipal du projet de lotissement rue du Ponnet à Daubeuf. Le conseil municipal n'y voit aucun inconvénient et étudiera le projet lorsqu'il sera plus concret.

V – ACHAT DE PLEXI POUR LES BUREAUX DE VOTE et PERMANENCES

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'installer des plexi devant les bureaux de vote . Le conseil municipal autorise M. le Maire à acheter les plexi d'un coût de 512 €, sachant qu'une subvention sera versée par la Préfecture.

Le conseil municipal s'accorde sur les permanences de vote sachant qu'il y a 2 bureaux. Certains conseils seront absents, il faudra proposer à des habitants.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Michel Gest donne des nouvelles de l'évolution de la mise en place un peu compliquée dans ce contexte actuel de la fête de la musique

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE A 20H30

(Salle de la mairie)

- 1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
- 2) Appel nominal des membres
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021

ORDRE DU JOUR

I – VOIRIE COMMUNALE

II – TAXE GEMAPI

III – COLIS ANCIENS

IV – DENOMINATION PROJET LOTISSEMENT

V – DPU TERRAIN MARY

VI – QUESTIONS DIVERSES

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance

M. Alain BUREL est désigné pour remplir cette fonction.

2) Appel nominal des membres

Etaient présents : M. Serge Colombel, maire, M. Alain Burel, 1^{er} adjoint ; M. Didier Ribel, 2^e adjoint, M. Michel Gest, 3^e adjoint ; Alain LEPINE, Françoise HENRY, Hugues CARPENTIER, Gérald LERICHE, Chantal CLEE, Angélique PIESZKO conseillers municipaux

Etait absent excusé : Damien PASDELOUP

I – VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire rapporte au conseil municipal de la nouvelle organisation du Syndicat de voirie. La charge de la commune de 72 029.90 € retombe à 56 833.29 € soit 4 € au lieu de 5.07 € le ml pour le fonctionnement sachant que l'investissement sera entièrement à la charge de la commune

II – TAXE GEMAPI

M. le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle taxe GEMAPI instaurée au niveau national par les Agglomérations, et mise en place par SNA.

III – COLIS ANCIENS

En raison, de la Covid, le repas des anciens n'aura pas lieu. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une somme de 40 € par personne ou 80 € par couple de plus de 61 ans par bon à utiliser chez Intermarché ou Saveurs Peps des Andelys.

IV – DENOMINATION PROJET LOTISSEMENT

M. le Maire, sur la demande du promoteur, propose au conseil municipal de donner un nom au lotissement rue du Ponnet. Après plusieurs propositions, la Clef des Champs est choisie

V – DPU VENTE MARY

M. le Maire informe le conseil municipal que la bâtiment et le terrain appartenant à M. Mary sont à vendre et qu'ils sont à proximité du local technique et des écoles. Le conseil municipal, après en avoir discuté, n'exercera pas son droit de préemption urbain

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire propose au conseil municipal de choisir les chaises pour la nouvelle salle communale. Le choix du modèle et la couleur grise sont décidés

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE A 20H30

(Salle de la mairie)

- 1) Désignation d'un Secrétaire de Séance
- 2) Appel nominal des membres
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

I – SYGOM - ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

II – CONVENTION SIEVN EXTENSION EAU

**III – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION**

IV – PRESENTATION DU PROJET LOTISSEMENT LA CLEF DES CHAMPS

V – RESERVE INCENDIE RUE D'AUMARE : DEMANDE DE DETR ET FONDS DE CONCOURS

**VI – DEMANDE AUTORISATION MODIFIANT LES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION
DE TRAITEMENTS DE GRANULATS COMMUNE DES TROIS LACS**

VII – QUESTIONS DIVERSES

1) Désignation d'un Secrétaire de Séance

M. Alain BUREL est désigné pour remplir cette fonction.

2) Appel nominal des membres

Etaient présents : M. Serge Colombel, maire, M. Alain Burel, 1^{er} adjoint ; M. Didier Ribel, 2^e adjoint, M. Michel Gest, 3^e adjoint ; Alain LEPINE, Françoise HENRY, Hugues CARPENTIER, Chantal CLEE, Angélique PIESZKO conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Damien PASDELOUP, Gérald LERICHE

Pouvoir de : Damien PASDELOUP à Hugues CARPENTIER

I – SYGOM - ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les statuts du SYGOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-13 et suivants, et R.2224-23 et suivants, portant sur les Ordures ménagères et autres déchets,

Vu l'article L 5211-9-2 du CGCT portant sur l'exercice du pouvoir de police spécial en matière de déchets ménagers,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 541-1 et suivants portant sur la prévention et la gestion des déchets,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de l'Eure rendu opposable par un arrêté préfectoral du 13 mai 1980, modifié par les arrêtés préfectoraux du 8 octobre 1980, du 29 octobre 1982 et du 10 janvier 1985,

Vu le Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Vu la délibération du comité syndical du SYGOM du 3 mai 2021, portant adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Vu la délibération du comité syndical du SYGOM du 11 octobre 2021, portant adoption d'une mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant la nécessité de réglementer, afin d'assurer l'hygiène publique et la sécurité des usagers de la voie publique, les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire pris en charge par le SYGOM,

Considérant que la mise en œuvre des compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés requiert, nonobstant les pouvoirs de police exercés par les maires des communes, la promulgation d'un règlement applicable aux usagers du service,

Considérant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYGOM

Considérant la renonciation par Monsieur le Président du SYGOM d'exercer le pouvoir de police spéciale en matière de déchets ménagers, qui lui a été attribué suite à son élection le 21 septembre 2021,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS

Article 1 : ADOPTE le règlement de collecte et ses annexes, présentés en annexe à la présente délibération

II – CONVENTION SIEVN EXTENSION EAU

Monsieur le Maire expose qu'une convention SIEVN et la commune doit être prise pour l'extension eau pour la réserve incendie rue d'Aumare

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIEVN
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

III – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après

Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

IV – PRESENTATION DU PROJET LOTISSEMENT LA CLEF DES CHAMPS

M. le Maire expose au conseil les plans du projet lotissement La Clef des Champs. Le conseil émet des réserves à savoir : un coin poubelles, la voirie et les réseaux. L'approbation finale se fera quand tous les éléments utiles seront réunis et favorables

V – RESERVE INCENDIE RUE D'AUMARE : DEMANDE DE DETR ET FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire expose que le projet de Installation d'une cuve à incendie de 120 m3 pour desservir les habitants de la rue d'Aumare dans une zone non protégée et dont le coût prévisionnel s'élève à 46 637 € HT soit 55 963 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût total : 46 637 € DETR : 13 991€ Autofinancement communal : 41 972 €. Un fonds de concours auprès de SNA sera aussi sollicité

VI – DEMANDE AUTORISATION MODIFIANT LES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENTS DE GRANULATS COMMUNE DES TROIS LACS

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté DCAT/SJIPE/MEA/21/057 de demande d'autorisation modifiant les conditions d'exploitation d'une installation de traitements de granulats commune des 3 lacs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la demande d'autorisation modifiant les conditions d'exploitation d'une installation de traitements de granulats commune des 3 lacs

VII - QUESTIONS DIVERSES

Demander à l'entreprise Robbe pour l'électricité dans l'église

Plan de la commune : Accord par Eucyb

Françoise Henry propose l'installation de tables de ping pong dans la nouvelle aire à la sortie de Fretteville.

Des devis seront demandés.

Vendredi 3 décembre : visite de la ferme gallo romaine